

# AVIS PUBLIC

## **Séance extraordinaire d'adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024**

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel :

QUE le budget pour l'exercice financier 2022 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel sera adopté par le Conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle du Conseil du Centre de services municipaux le **13 DÉCEMBRE 2021, à compter de 19 h;**

QUE le programme triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 sera également adopté au cours de la même séance;

QUE les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget et ledit programme triennal.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2021.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma  
greffier-trésorier et directeur général